

ABONNEMENT

Un an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7
Poste
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 2
Réclames... 3
Faits divers... 7

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne à PARIS A L'AGENCE HAYAE 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 JUILLET

Elections du 28 juillet 1889

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de SAUMUR Sud

M. LE D<sup>r</sup> BESNARD,
Vice-président de la Société des médecins de Maine-et-Loire.

Canton de Saumur Nord-Ouest

M. THOREAU,
Ancien président du Tribunal de commerce de Saumur.

Canton de Doué

M. BINEAU,
Maire de Doué, conseiller sortant.

Canton de Gennes

M. GRIGNON,
Maire de Louerre, conseiller sortant.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Saumur Nord-Est

M. LOUIS RICHARD,
Avocat, ancien magistrat.

Canton de Montreuil-Bellay

M. COUSCHER,
Ancien président, conseiller sortant.

L'ACTE D'ACCUSATION

On lit dans le Figaro :
Le réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire contre le général Boulanger est enfin connu. On nous avait promis un effet fondroyant ; je doute qu'il se produise.
Quant on entreprend des coups désespérés comme le procès devant la Haute Cour, il faut avoir cent fois raison ; il faut — surtout — pouvoir synthétiser l'accusation dans un ou plusieurs faits décisifs, patents, éclatants. Ce sont ces faits qui manquent.
De tout l'échafaudage de petites preuves accumulées contre le général Boulanger ressort évidemment l'impression qu'il a dès longtemps nourri des projets ambitieux et compté sur la politique plus que sur son prestige militaire pour devenir le principal personnage de l'Etat. Cette ambition ne fit que grandir quand tous les journaux républicains, ou presque tous, célébraient sa gloire et chantaient ses louanges. N'oublions jamais ce point de départ de la popularité du général.
Aujourd'hui qu'elle s'est retournée contre eux, au lieu de subir la loi qu'ils ont faite, les républicains regimbent et feignent d'oublier

que l'idole a été fabriquée par eux. De même ils refusent d'admettre ce qui est pourtant la vérité, à savoir que les menées du général ont été l'exercice légitime du droit que la démocratie donne à tout citoyen d'aspirer aux plus hautes fonctions.

Il y a bien eu complot en réalité, mais contre les ministères et non contre la République. Si c'est un crime, il a été commis bien des fois par M. Clémenceau, entre autres, qui, à ce titre et comme récidiviste endurci, mériterait au moins la peine de mort.

D'ailleurs, comme nous l'avons souvent répété, on n'enlèverait pas un partisan au général en démontrant qu'il a conspiré, puisqu'on compte précisément sur lui pour changer le personnel et la direction de la République.

Aussi bien ne s'agissait-il pas de convaincre le général, mais de le condamner. A cela on arrivera, il sera donc inéligible, ce qui ne l'empêchera pas d'être élu, fût-ce à coups de bulletins nuls.

Le procès atteindra ainsi l'un des buts qu'on recherchait, le moins intéressant à coup sûr ; l'autre, était de dépopulariser et de discréditer le général ; on n'y est point arrivé.

A en croire le Figaro, dont un des reporters a eu un entretien avec le général Boulanger, ce dernier aurait accueilli avec la plus parfaite indifférence l'acte d'accusation dressé contre lui, repoussant avec indignation les tripotages d'argent qu'on lui reproche et déclarant que les poursuites dirigées contre lui ne peuvent qu'augmenter le nombre des partisans de sa politique.

Quant aux deux autres accusés, ils ont reçu avec aussi peu d'inquiétude que le général des nouvelles du réquisitoire.

La Presse apprécie ainsi l'acte d'accusation :

A part deux ou trois ordures dont notre chef se lavera aisément d'un mot, le réquisitoire de la Haute Cour ne contient rien, rien.

Comme celui de l'affaire de la Ligue des Patriotes, on peut dire qu'il constitue pour le pays la plus complète des mystifications.

M. CARNOT COMPROMIS

M. Rochefort passe en revue dans l'Intransigeant les différentes accusations dont il est l'objet.

A propos de la « nuit historique », il écrit :

Tout en causant, on y a mis sur le tapis la candidature de M. Carnot, estimant que celles de MM. de Freycinet et Floquet n'avaient aucune chance d'aboutir.

C'est ce fait qui constitue la charge la plus accablante contre nous. Quesnay affirme qu'avoir songé à faire élire par le congrès de Versailles l'homme dont il recevait hier la croix d'officier de la Légion d'honneur, est un attentat tellement impardonnable qu'on a dû, pour le juger, réunir tout un Sénat en Haute Cour de justice.

Ces conclusions sont extrêmement flatteuses pour l'amour-propre de M. Carnot, dont

l'élection est dénoncée par le réquisitoire comme un malheur public.

Une chose nous étonne : c'est que le Président de la République ne soit pas compris en même temps que nous dans les poursuites. Puisque c'est un crime d'être élu député par deux cent quarante-cinq mille Parisiens, c'en doit être un également d'être élu chef de l'Etat par six cents parlementaires.

A notre avis, si un attentat a été commis, c'est non par nous, mais par la Haute Cour elle-même, qui manifeste aussi audacieusement contre Carnot en faveur de Ferry.

Et le petit-fils du Père La Victoire, traîné dans la boue par Quesnay, ne s'en écrie pas moins :

« Qu'on le décore ! »

M. BOULANGER ET LES ÉLECTIONS

Récemment, les confidents de M. Boulanger nous apprenaient que la prochaine Chambre serait composée ainsi :

- 490 boulangistes et indépendants ;
430 monarchistes ;
80 honapartistes ;
174 opportunistes et radicaux.

Le Figaro a publié une entrevue avec le général où, après s'être excusé avec énergie de toutes les accusations de la Haute Cour, M. Boulanger a dit :

La lutte électorale sera plus intense, dit-il. Elle sera partout aussi vive qu'elle l'a été à Paris pendant l'élection de janvier. L'estampille que je donnerai à mes candidats n'en aura que plus de valeur. Je dirai : « Candidat dans telle circonscription de Paris, je n'ai pas le droit de poser ma candidature chez vous. Votez pour un tel qui représente absolument mes idées. » Et celui-là aura toutes les voix que j'aurais eues.

Croyez-moi, malgré la Haute Cour de justice — je pourrais dire à cause d'elle — l'élection d'août sera la réédition, considérablement augmentée, des précédentes.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle reçoit la dépêche suivante de son correspondant à Londres :

M. Boulanger a présidé hier une séance à laquelle assistaient les membres de son comité.

La délibération a porté principalement sur l'acte d'accusation du procureur général près la Haute Cour.

Le général Boulanger a manifesté l'intention de répondre sans retard par un manifeste à l'acte d'accusation.

Quelques membres du comité auraient été d'avis que le général Boulanger devait rentrer en France et se présenter dans le délai prescrit par la procédure devant la Haute Cour, pour mettre à néant les accusations portées contre lui, notamment en ce qui concerne les chefs d'accusation de détournement de fonds et de concussion.

Cet avis n'a pas été partagé par le général Boulanger et par la plupart de ses amis qui ont opiné pour la publication d'une réponse-manifeste.

Il semble, toutefois, à l'heure où je vous envoie cette dépêche, qu'on n'en soit pas encore arrivé à une décision définitive. Un projet de manifeste soumis par le général au comité n'a pas réuni toutes les voix. Une nouvelle rédaction sera élaborée.

A ces renseignements, nous en ajouterons un qui ne manque pas d'intérêt. Il paraît que le chapitre du réquisitoire relatif aux fonds secrets et à la caisse de réserve a mis en éveil certaines personnalités. Personne n'ignore parmi les journaux qui attaquent aujourd'hui le candidat Boulanger, plusieurs le soutiennent énergiquement quand il était ministre.

Le procureur général n'a pas le droit de calomnier la presse française. Il faudra qu'il précise les accusations et qu'il nomme les journaux qui furent à la solde de M. Boulanger et émargèrent au ministère pour la somme de 242,693 francs. Si M. Q. de Beaurepaire fournit pas ce tableau instructif, on pourra dire : vous en avez menti !

Le parquet vient d'ouvrir une instruction propos de l'arrestation manquée de M. Dercède contre qui une instruction serait dirigée.

D'autre part, les conseillers municipaux ne voulaient plus de police, ont changé d'avis et vont interpellier le préfet sur l'inertie de ses agents.

La dernière de M. de Woestyne à Thévenet

M. de Woestyne, après avoir patiemment et vainement épuisé tous les moyens légaux et parlementaires d'obtenir, de celui qui est encore garde des sceaux, satisfaction de la lâche injure lancée de la tribune par l'associé de l'escroc Jacques Meyer, vient de lui adresser cette dernière lettre que voici :

Paris, 16 juillet 1889.

Monsieur le garde des sceaux,
Ne pouvant vous poursuivre pour l'injure publique que vous m'avez lancée de loin, à la Chambre, et que jamais vous ne m'auriez faite en face, je vous ai demandé, à vous, le représentant le plus élevé de la justice de ce noble pays de France qui a toujours brillé parmi les plus loyaux, je vous ai demandé d'y revenir franchement, et la tête haute comme quand on fait une bonne action, déclarer que vous vous étiez trompé.

J'ai attendu cette juste et honnête réparation au-delà des délais d'usage des lois de l'honneur.

J'ai attendu tant que dura la session qui vous tenait la tribune ouverte.

J'ai attendu cette satisfaction à laquelle tout justiciable calomnié doit équitablement avoir droit de la part de celui qui est le chef des justiciers plus que de tout autre.

J'ai attendu vainement.

Monsieur le garde des sceaux, votre robe est donc celle d'un froid diffamateur et force m'est de chercher derrière le chef de la justice française l'homme qui la porte, s'il y en a un.

Veillez me faire savoir où et quand je pourrai envoyer deux braves amis avec la mission de trouver le Thévenet prêt à répondre des injures commises par le garde des sceaux.

« Et s'ils ne le trouvent pas, moi qu'on a appelé un jour le roi des reporters, je vous garantis que je le trouverai, sans que rien me rebute et de quelque manière qu'il cache son visage, dont je n'aurai que faire, d'ailleurs, pour le fustiger comme il le mérite.

» YVAN DE WÉSTYNE. »

### Arrestation d'espions prussiens

Une dépêche d'Annecy annonce l'arrestation, Saint-Julien-en-Génois, de cinq espions prussiens. Voici dans quelles circonstances cette arrestation a été opérée :

« Il y avait grande foule au café Sautier ; les paysans des environs s'y arrêtaient en revenant de la foire.

« Au milieu d'eux, était un groupe de cinq individus qui parlaient allemand et ne se gênaient pas pour crier fort, car ils croyaient n'être pas compris ; mais, au nombre des consommateurs, étaient deux laitiers suisses, habitant l'un Thery, l'autre Borcier, qui comprenaient l'allemand, et prévinrent le maître de l'établissement.

« Celui-ci fit avertir les gendarmes : les inconnus furent invités à passer dans une pièce voisine, où on les interrogea ; ils ne purent cacher leur identité, on les fouilla et on les trouva porteurs de plans de la frontière suisse, de la frontière de l'Ain et de la frontière de la Haute-Savoie. »

L'émotion est très grande à Saint-Julien-en-Génois et dans la région qu'ont parcourue avec un soin minutieux les agents de M. de Smarck.

C'est le moment de redoubler de vigilance à la frontière, car l'Exposition internationale singulièrement les manœuvres des espions qui se mêlent au flot d'étrangers venus en France.

### INFORMATIONS

#### UN JUGEMENT SUR LA CHAMBRE

« La défunte Chambre a été l'une des assemblées les plus divisées, les plus incohérentes, les moins intelligentes et les plus nuisibles que la France ait connues depuis longtemps. »

Ce jugement sur la Chambre de 1885 est porté par un journal républicain dont le langage est toujours fort modéré. C'est le *Journal des Débats* qui caractérise de la sorte la majorité défunte.

Le cabinet va examiner s'il ne conviendrait pas de commencer, par un décret délibéré en conseil d'État, l'application du projet de loi

que la Chambre a voté lundi et qui n'a pu être mis en discussion au Sénat.

Quoique ces crédits n'aient pas été votés au Sénat, la construction des nouveaux bâtiments et torpilleurs serait commandée.

Les plans seraient soumis aux constructeurs et comme il leur faut un délai de trois mois pour examiner ces divers plans, lorsque les nouveaux bâtiments commenceront à être mis en voie d'exécution, le Sénat ratifiera le vote de la Chambre.

Le gouvernement est très ému de l'accueil fait au réquisitoire de M. Q. de Beaurepaire. En outre, il est averti que la droite sénatoriale soulèvera la question d'incompétence de la Haute Cour, et refusera de siéger dans un procès où l'odieux le dispute au ridicule.

On s'attend, avant la fin du mois, ou dans la première quinzaine du mois prochain, à la révocation d'un certain nombre de fonctionnaires aux adhésions desquels M. Quesnay de Beaurepaire fait allusion dans son réquisitoire.

Ces révocations paraîtront probablement le même jour à l'*Officiel* et seront précédées d'un rapport circonstancié au Président la République.

Nous lisons dans l'*Écho de Paris* :

« Le prince Louis Napoléon vient de donner sa démission de l'armée italienne et va, paraît-il, venir faire à Paris un riche mariage.

« La jeune fille sur laquelle il a jeté son dévolu appartient à la religion israélite.

« Rien n'est encore pourtant officiellement décidé et il se pourrait même que tout cassât au dernier moment.

« Les parents offrent dix millions de dot. Le jeune prince — on est gourmand dans la famille — en exige vingt-cinq, ce qui fait faire une forte grimace au papa.

« L'affaire en est là. »

M. Tirman, gouverneur général de l'Algérie, est venu en France pour briguer la succession de M. Bethmont, premier président de la Cour des comptes ; s'il échouait, M. Tirman se consacrerait à la culture des vastes terrains qu'il a acquis dans les hauts plateaux algériens.

La place de gouverneur général d'Algérie serait réservée à M. Constans.

M. Geissen, agent secret du ministère, que, d'après un récit de l'*Intransigeant*, le colonel Vincent aurait accusé d'être à la solde de l'ambassade d'Allemagne, vient d'adresser au ministre de la guerre une lettre le priant de bien vouloir faire procéder à une enquête sur l'accusation dont il a été l'objet, et lui demandant de le mettre en présence du colonel Vincent.

— Oui !... il est en Angleterre, depuis au moins trois ans. En voilà un qui sera savant quand il aura fini son instruction !... Oh ! pour ça, oui !... Quel malheur qu'il ait un tel défaut !

— Tu as raison... Il m'en veut ; il est jaloux de l'affection que me témoigne son père... Vois-tu Sabas, Silvère me hait, d'une haine mortelle !

— Oh ! vous allez trop loin, M. Paul ! A son âge, cela peut tout au plus s'appeler de la bouderie. Au fond, il n'est pas méchant, voyez-vous bien ! Ça se passera avec l'âge. Il n'a pas encore seize ans. Il y a de l'espoir !

— Paisses-tu dire vrai ; mais je n'en crois rien !...

— D'ailleurs, sachant que ma présence lui est pénible, je la lui épargne le plus que je peux. Je profite chaque année du temps de ses vacances pour aller visiter... ma famille... Ce qui me tourmente le plus, c'est que je sens instinctivement combien M. Saint-Hélière est affecté du désaccord qui règne entre son fils et moi.

— Oui, je sais ! Vous aimez tant ce noble vieillard ? Et lui et votre regretté père étaient de vrais amis, des intimes, — des frères, quoi !

### ÉTRANGER

ITALIE. — S'il fallait en croire les dépêches d'Italie, le roi aurait eu une longue conférence secrète sur la situation internationale avec M. Crispi, les ministres de la guerre et de la marine et l'amiral Rachia, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, mandé exprès pour cette circonstance.

On craindrait que l'ajournement du voyage du roi dans les Pouilles, et le continuel échange de courriers de cabinets entre Rome et Berlin, ainsi que l'activité fiévreuse avec laquelle on travaille depuis quelque temps dans les ministères spéciaux, ne soient l'indice de l'éclosion, en Orient, d'une guerre prochaine, à laquelle l'Italie prendrait part.

La *Capitale* dit que, dans les sphères les mieux informées, on croit à l'imminence de la guerre.

Il y a quelque exagération dans ces bruits qu'il ne faut pas, cependant, considérer comme dénués de toute exactitude.

On mande de Rome au *Figaro* :

« On annonce que la Turquie est réellement entrée dans la triple alliance, apportant comme appoint 600,000 hommes qui compensent les forces roumaines, grecques, serbes, marchant avec la Russie. »

AUTRICHE. — Le *Times* est informé de Vienne qu'un sentiment d'inquiétude régnait avant-hier à la Bourse de cette ville à la suite des bruits pessimistes venus de l'étranger.

On sait, dit le correspondant anglais, que les cabinets de Berlin et de Vienne désirent tous deux la paix. Mais, en présence de la visite du général Vannowski à Vichy, et des agitations qui se produisent en Serbie et en Crète, on se demande si l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ne feraient pas bien de demander catégoriquement à la Russie ce qu'elle cherche, de la paix ou de la guerre.

ANGLETERRE. — L'amirauté anglaise vient de signer des contrats avec plusieurs constructeurs de vaisseaux pour la mise sur chantiers immédiate de neuf croiseurs de seconde classe, selon les termes du budget de la marine.

PRUSSE. — La police berlinoise vient de procéder à l'arrestation d'une quinzaine d'étudiants russes soupçonnés d'être affiliés au nihilisme. Malgré les usages, ils vont être expédiés à la frontière russe et remis aux autorités russes. C'est un moyen pour le prince de Bismarck de rentrer en grâce auprès du Czar.

### NOUVELLES MILITAIRES

MM. les vice-amiraux Bergasse Dupetit-Thouars, commandant l'escadre de la Méditerranée, et Ch. Duperré, préfet maritime, à Toulon, ont été appelés par le ministre, et sont arrivés à Paris le 13 ; ils ont dû repartir pour Toulon mardi soir.

Ces deux officiers généraux allaient s'entendre avec l'amiral Krantz, au sujet de la seconde partie des manœuvres à effectuer sur le littoral du 5<sup>e</sup> arrondissement maritime, — manœuvres qui sont, non supprimées, comme on l'a dit, mais reculées d'une huitaine de jours seulement.

#### UNE NOUVELLE SANGLE

Le comité technique de la cavalerie vient d'adopter un nouveau modèle de sangle en tresse, présenté par un industriel de Paris.

On dit beaucoup de bien de ce nouvel effet de harnachement ; nous verrons cela à l'usage.

### CHRONIQUE LOCALE

#### ET DE L'OUEST

#### SOCIÉTÉ DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Une réunion préparatoire à l'organisation à Saumur d'un comité de la Croix-Rouge française (société de secours aux blessés militaires, présidée par le maréchal de Mac-Mahon) a eu lieu hier soir, 6, rue Pavée. Des comités semblables se fondent, en ce moment, dans presque toutes les villes. La nôtre est un centre militaire d'une grande importance et doit, plus que tout autre, penser à prévoir aux terribles éventualités de la guerre pour les jeunes gens que nous voyons y passer si pleins de jeunesse et de dévouement.

C'est une œuvre éminemment patriotique et qui touche à tous les intérêts et à toutes les affections. L'insuffisance forcée des secours officiels a été démontrée par les désastres de la dernière guerre et ressort de l'immensité de nombre des armées qui seront en présence, si une nouvelle guerre survient. Aussi l'État lui-même prête largement son concours aux ambulances auxiliaires et à reconnaître la Croix-Rouge, d'utilité publique, par décret du 23 juin 1886.

La séance était présidée par M. le docteur Besnard.

Une conférence faite par M. le docteur Triaire, de Tours, organisateur des ambulances de la Croix-Rouge pour le 9<sup>e</sup> corps d'armée, a fait connaître le but, les moyens de l'œuvre.

Séance tenante, un comité d'hommes et de dames a été constitué. Une ambulance de la

#### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LÉCONTE

### PREMIÈRE PARTIE

#### I. — QUERELLE

(Suite)

— Fais attention, murmura Aubierge, on nous écoute, il me semble...

— Bast ! qu'importe !... Je m'en bats l'œil, oh ! pour ça oui !... Mais vous, M. Paul, il vous connaissait donc, pour s'attaquer comme ça à vous, à propos de bottes ?...

— S'il me connaît, moi je ne le connais pas... D'ailleurs, il ne s'adressait pas à moi. Il a tourné en dérision des opinions respectables, chères à M. Saint-Hélière : j'ai pris leur défense, voilà tout !

— Je dis ça, voyez-vous bien, parce que vous paraissiez comme deux dogues, prêts à vous battre, sauf votre respect.

— Ah ! tu sais, mon bon Sabas. Il y a comme cela des antipathies inexplicables... Par exemple, je n'ai jamais rien fait à Silvère, le fils unique de M. Saint-Hélière...

Oh ! pour ça oui !

— Amis, plus que tu ne crois, Sabas ! Je n'oublierai jamais cela, jamais !

— Vous ne pouvez aimer un plus digne homme, voyez-vous bien... Mais, dit le garde, si nous nous hâtions un peu plus... La chasse s'éloigne et elle ne peut se passer de moi !... Allons, marchons !

#### II. — PORTRAITS

Pendant que nos deux personnages arpètent la lande à grands pas, offrons au lecteur quelques explications indispensables.

M. Saint-Hélière, âgé de soixante-dix ans, était un beau vieillard, vert et robuste encore, malgré ses cheveux blancs. Il passait pour posséder une fortune considérable, honnêtement acquise dans l'industrie. Il s'était trouvé autrefois à la tête d'une des sucreries les plus importantes du Pas-de-Calais. A cette époque, on n'avait pas encore abusé de la « partie. » M. Saint-Hélière, à la fois intelligent et instruit, sut, à l'aide de quelques capitaux habilement employés, apporter, peu à peu, divers perfectionnements au fonctionnement de l'usine, dont il s'était rendu acquéreur pour une somme relativement faible. Le premier,

dans le pays, il se servit de machines à vapeur. Plus tard, à sa fabrique de sucre, il adjoignit une distillerie et, d'autre part, ses bestiaux furent primés dans presque tous les concours agricoles. Il fut d'ailleurs prudent au premier chef dans ses entreprises, et, jeune encore, ayant perdu sa femme, voyant que son fils unique aurait un jour une fortune plus que suffisante, doué du reste d'un flair exquis, et sentant, instinctivement, que le règne de la betterave touchait à sa fin, il céda son usine pour un prix avantageux, acheta, à bon compte, une sorte de ferme-château, et resta cultivateur par goût, et par horreur de l'oisiveté, ce qui lui permettait de mettre de côté, chaque année, ses revenus et, même, d'assez beaux bénéfices. La vie simple qu'il menait lui permettait de se livrer à ses goûts charitables et, à la lettre, de se faire adorer de tous.

Il ne se mettait « en frais » que deux fois par an, le jour de sa fête, et à l'ouverture de la chasse. A ces deux époques, ses parents et ses amis venaient passer une semaine ou deux au château de la Saulaye... Comme on l'a vu, notre récit s'ouvre précisément lors d'une de ces deux circonstances... — Vous dire à quel point M. Saint-Hélière était heureux pendant

Croix-Rouge est d'ores et déjà établie à Saumur. Nous espérons qu'elle va rallier à son travail de préparation aux inquiétudes de l'avenir; toutes les sympathies, tous les dévouements.

Nous reviendrons, du reste, sur cette œuvre, et mettons entièrement notre concours à sa disposition et à celle du comité saumurois.

#### DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES FRÈRES

Une foule nombreuse et choisie de parents et d'amis était réunie hier soir dans la grande salle de Notre-Dame du Fort pour la distribution des prix aux élèves de l'école des Frères.

Cette assistance était heureuse de constater les soins dont les enfants sont l'objet principal de leurs dignes professeurs. Plusieurs élèves ont débité avec assurance et avec de justes intonations divers monologues, ainsi que des saynètes à deux personnages qui ont fait éclater un long et franc rire.

L'appellation des prix était mêlée de morceaux d'harmonie et de chœurs qui font le plus grand honneur aux exécutants. M. Halbert n'a pas craint de leur faire aborder des morceaux vraiment difficiles, et il n'a point eu à le regretter. Beaucoup d'enfants ayant suivi des études musicales plus anciennes n'en eussent pas tiré meilleur parti.

L'exposition des dessins a été plus nombreuse que jamais. Cet art est toujours un des succès des Frères. Des études de genres divers, dessin d'imitation, d'ornement, dessin linéaire et lavis sont remarquablement exécutés. Ces jeunes gens, en quittant l'école, n'auront pas seulement une ressource qui peut être d'une grande utilité dans la profession qu'ils choisiront, mais encore un art d'agrément qui leur procurera de délicieux passe-temps.

Voici les noms des lauréats qui ont recueilli le plus de palmes :

Emile Cesbron, Alfred Bonaventure, Louis Aubert, Michel Petit, Emmanuel Damiot, Jules Méta, Alphonse Goupilleau, Charles Dron, Charles Delaunay, Antonin Coudert, Alphonse Hardouin, Louis Pruvost, Jules Coudert, François Tarode, Yves Mercer, Louis Delaunay, Emile Frouin et Eugène Gaumet.

#### A QUELLE DATE LES ÉLECTIONS ?

On assure aujourd'hui que les élections législatives ne seront pas avancées comme le bruit en avait couru et qu'elles auront lieu, suivant les premières informations, dans les derniers jours de septembre. Un fait particulier semble venir à l'appui de cette seconde information. Les réservistes qui doivent faire vingt-huit jours de service viennent d'être convoqués pour le 25 août et ils seront libérés le 21 septembre.

Ce serait donc, suivant toutes probabilités, le

dimanche 22 septembre qu'aurait lieu le premier tour de scrutin, le 6 octobre les scrutins de ballottage, et la nouvelle Chambre se réunirait le 15 octobre, de telle sorte que les députés actuels ne perdraient pas un seul jour de leur traitement.

#### LA FÊTE DE SAINT-FLORENT

Dimanche prochain 21 juillet, à l'occasion de l'assemblée de Saint-Hilaire-Saint-Florent, il y aura journée complète de distractions et fêtes de tous genres.

À cinq heures du matin, grand concours de pêche à la ligne; à midi, tir à la carabine; à une heure, jeu de la poêle; à deux heures, jeu des œufs; à trois heures, jeu des amputés; à quatre heures, régates sur le Thouet; à cinq heures, exercices de gymnastique par l'Union Saumuroise; à six heures, jeu du baquet; à sept heures et demie, course en sabots; à huit heures, bal public gratis; à huit heures et demie, ballon; à neuf heures, retraite aux flambeaux, illumination, fête vénitienne, feu d'artifice.

L'Harmonie Saumuroise donnera son concours à cette fête.

DÉPART D'ANGERS DU RÉGIMENT DE CUIRASSIERS. — Le Ralliement annonce que le bruit court en ville que le régiment du 1<sup>er</sup> cuirassiers va quitter Angers pour se rendre à Paris. Il serait remplacé par un régiment de hussards.

#### BLESSÉES PAR DES FUSÉES.

Dimanche soir, à Poitiers, pendant le feu d'artifice, une dame a été grièvement blessée par une fusée qui lui est tombée sur la tête.

À Angoulême, un semblable accident s'est produit au feu d'artifice qui a été tiré le même soir sur la place du Champ-de-Foire. Une femme, M<sup>me</sup> veuve Lambert, 50 ans, a été atteinte par une bague de fusée qui lui a fait à la tête une blessure assez profonde.

#### L'ÉPIDÉMIE A DINAN

Sous ce titre, on lit dans l'Union Malouine :

« L'épidémie s'ignale à la fin de la semaine dernière semblait entrer en décroissance, on l'espérait du moins. Malheureusement, elle continue à sévir cruellement au 24<sup>e</sup> dragons, et aussi un peu au 12<sup>e</sup> hussards.

» D'après des renseignements puisés aux sources les plus autorisées, il y a en ce moment à l'hospice cent soixante malades, dont vingt-cinq environ appartiennent au 12<sup>e</sup> hussards.

» Dans l'infirmerie du 24<sup>e</sup> dragons, à peu près cent vingt-cinq malades; cinquante à soixante au 12<sup>e</sup> hussards.

» Vendredi soir, huit infortunés jeunes cavaliers avaient succombé.

rappelait pas l'avoir jamais entendu mentir.

À l'âge de seize ans, Paul avait perdu son père, — mort jeune encore: il avait à peine dépassé sa soixante-deuxième année. — Paul était resté à peu près seul au monde, n'ayant que des parents éloignés, que son père, d'ailleurs, avait cessé de voir depuis longtemps... Son pauvre père! Après une vie de lutttes et de souffrances, il s'était endormi dans la mort, abandonnant son fils, dont il avait été le guide aimant, le conseiller ferme et doux. Il lui laissait, hélas! bien peu de fortune, malgré tous ses efforts pendant une existence laborieuse. Deux fois, paraît-il, il avait été terrassé par les catastrophes financières de banquiers ou de notaires chez lesquels il avait placé ses capitaux, fruit d'un travail de tous les jours. Lui-même, racontait-on, alors qu'il était à la tête d'une maison de commerce, n'avait échappé à la faillite que par miracle. Dans tous les cas, M. Aubierge avait laissé à Paul un nom sans tache et une instruction qui lui permettait de se tirer d'affaire ici-bas.

Au lit de mort de son vieil ami, M. Saint-Héliér avait promis à celui-ci de veiller sur son fils, et il avait tenu parole. A dix-sept ans, Paul, ayant terminé ses études, avait été inter-

» Des infirmiers militaires sont venus de Rennes, et vingt-huit malades ont été installés dans une des avenues de l'hospice, sous une large tente, les salles étant absolument insuffisantes.

» Les malheureux soldats continuent d'être soignés avec la plus généreuse sollicitude. La mère Saint-Joachim, de Callac, dont le zèle égale la foi, parle breton, et les pauvres cavaliers bretonnants sont heureux, au milieu de leurs souffrances, d'entendre la langue du pays. La bonne mère est aidée dans sa tâche de consolatrice chrétienne par la digne supérieure de l'établissement, qui ne ménage ni son temps ni ses forces.

» M. l'abbé Gilles, aumônier de l'hospice, fait aussi preuve d'un dévouement sans bornes au milieu de ces tristesses: il porte les consolations de la religion non-seulement dans les salles de l'hospice, mais visite aussi chaque jour les malades installés dans les quartiers de cavalerie.

» M. le lieutenant-colonel de Boisbaubin, du 24<sup>e</sup> dragons, vient de donner un généreux et magnifique exemple de générosité: il a versé 1,000 fr. pour améliorer le sort des militaires convalescents de son régiment demeurés au quartier.

» L'autorité militaire a pris des mesures de prudence pour conjurer le mal: le 24<sup>e</sup> dragons et le 12<sup>e</sup> hussards ont quitté leur casernement; ils campent en ce moment sous des tentes dressées sur le champ de manœuvres, à trois kilomètres de la ville.

» Les produits destinés à l'alimentation des troupes sont l'objet d'un minutieux examen. Un nommé Ridault, originaire de la Touraine, élève-musicien au 24<sup>e</sup> dragons, tombé la semaine dernière du toit de l'hospice, où il était monté pendant la nuit, est mort vendredi.

» Mercredi ou jeudi, on a sauvé un malade du 24<sup>e</sup> dragons, au moment où il allait s'élan- cer par une des fenêtres du quartier.

» Par suite de cette douloureuse épidémie, il n'y a pas eu de revue, à l'occasion de la fête dite nationale. La musique des élèves du Collège communal remplacera sur la place les musiques militaires.

» M. le général Vosseur, commandant la 20<sup>e</sup> division, à Saint-Servan, accompagné de M. le général Lafouge et de plusieurs officiers, a visité vendredi les malades à l'hospice.»

#### ABONNEMENTS D'UN MOIS

Cette année, pendant la période électorale, l'administration du journal l'Écho Saumurois servira des abonnements d'UN MOIS au prix de TROIS FRANCS.

rogé par M. Saint-Héliér sur le choix d'une carrière. Il avait rougi à cette question, et, d'une voix tremblante, il avait avoué à son second père que son espoir le plus cher était de devenir peintre. M. Saint-Héliér avait demandé à réfléchir. Sans doute, Paul, depuis son jeune âge, avait fait preuve d'heureuses dispositions pour le dessin, son coup de crayon était d'une grande fermeté, d'une grande sûreté de main et annonçait à la fois de l'originalité et de la vigueur. Mais le vieillard n'avait considéré tout cela qu'au point de vue de ce qu'on est convenu d'appeler un art d'agrément. Il était loin de supposer, étant fort peu « artiste » lui-même, qu'il y eût là le germe de vocation. Et puis, il savait, par oui-dire, combien est difficile et ingrate la carrière à laquelle aspirait le fils de son ami. Pourtant il résolut de satisfaire celui-ci dans la mesure du possible. Toutefois, prudent avant tout, il voulut s'éclairer sur la valeur artistique du jeune homme.

(A suivre.)

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 juillet 1889.

Les acheteurs dans les bas cours ont réalisé aujourd'hui partie de leurs bénéfices; par suite le 3 0/0 revient à 83.80; le 4 1/2 0/0 à 104.80.

Le Crédit Foncier s'est négocié à 425.5. Les obligations foncières et communales ont conservé leur fermeté.

La Société Générale est cotée à 453.75.

La Banque d'Escompte fait 501.25.

L'action de la Banque de Paris et des Pays-Bas s'échange à 718.

Une loi en date du 15 juillet 1889 autorise le liquidateur de Panama à négocier les obligations à lots qui n'étaient pas placées le 4 février 1889. A cet effet, les grands établissements de crédit se sont réunis pour le samedi 27 juillet, 337,894 obligations au prix de 105 fr., payables: 20 fr. en souscrivant et 85 fr. à la répartition. Les porteurs d'actions et d'obligations de la compagnie ont le plus grand intérêt à favoriser le succès de cette émission par leur concours direct et leur propagande.

Les actionnaires du Canal de Corinthe se sont réunis le 16 juillet en assemblée générale. Le rapport constate que les travaux ont suivi, en 1888, une marche régulière et n'ont été interrompus qu'à la suite de la catastrophe du Comptoir d'Escompte. L'achèvement du Canal exigerait une dépense de 20 millions. Le général Turr a demandé aux puissances intéressées de garantir l'intérêt sur ce capital. Ces propositions, dit le rapport, seront examinées avec bienveillance.

La Tour Eiffel est demandée à 802.50.

L'obligation des Chemins de la province de Santa-Fé cote 398.

On fait 376 sur l'obligation des Chemins de fer Economiques.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et d'estomac, un moyen infailible, à la portée de tous, de se guérir promptement. Écrire à M. Vincent, place Victor Hugo, 8, à Grenoble, qui répondra gratis et franco.

#### GRANDE ENTREPRISE DE VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres.

S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'Or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS, Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés . . . . 1.50 le litre.  
Montpellier, 47 — . . . . 1.75 le litre.  
Armagnac, 50 — . . . . 2 » le litre.  
Verre compris.

#### AVIS

M. AVENIER, fabricant d'Engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mètre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville.

S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M. AVENIER.

Nous engageons nos lecteurs commerçants à aller voir la brillante collection de la Savonnerie Maubert, 4, rue du Caire, Paris, et surtout son nouveau savon N° 88 Pompadour aux fleurs fraîches. Nous déclarons que jamais on n'a produit plus beau, plus fin et de meilleur goût.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11,  
Et de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

## VENTE

PAR LICITATION  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
D'UNE

## MAISON

ET DIVERSES  
Parcelles de Terre, Vigne & Bois  
Sises communes de Parnay  
et de Souzay,  
Dépendant des communautés et succession ESNAULT-PIETTE.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 11 AOÛT 1889, à deux heures, en l'une des salles de la Mairie de Parnay, par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement rendu entre les parties ci-après dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt-neuf,

Aux requête, poursuites et diligences du sieur René Esnault, cultivateur, demeurant à Parnay, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11;

En présence de: 1<sup>o</sup> Le sieur René Piette, charbon, demeurant à Parnay, pris au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Alfred Esnault, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> ALBERT, avoué à Saumur; 2<sup>o</sup> Le sieur Léon Esnault, majeur, cultivateur, demeurant à Parnay, défaillant; 3<sup>o</sup> Le sieur Vincent Forge, cultivateur, demeurant à Parnay, en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc dudit mineur Esnault,

Le dimanche onze août mil huit cent quatre-vingt-neuf, à deux heures de relevée, en l'une des salles de la mairie de Parnay, par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé,

Il sera procédé à la vente sur licitation, aux enchères publiques, des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Esnault-Piette, et de la succession de ladite dame Esnault, décédée à Parnay le vingt mai mil huit cent quatre-vingt-deux.

### DÉSIGNATION

Commune de Parnay.

#### 1<sup>er</sup> Lot.

Une maison, située au bourg de Parnay, sur la route de Saumur à Fontevault, composée de: quatre chambres au rez-de-chaussée, grenier sur le tout, écurie, étable, toit à porcs, jardin derrière la maison, contenant environ deux ares, le tout joignant au nord la route, au midi un chemin, au levant le chemin et la route et au couchant Bourdin, compris au cadastre sous le numéro 269 de la section A.

Mise à prix: dix-huit cents francs, ci..... 1.800 fr.

#### 2<sup>e</sup> Lot.

1<sup>o</sup> Un logement sous roc, situé à la Basse-Rue, même commune, joignant au nord la Basse-Rue, et des autres côtés Bourdin, compris au cadastre sous le numéro 514 de la section A;

2<sup>o</sup> Vingt-cinq centiares de terrain au nord dudit logement et dont il est séparé par la Basse-Rue, joignant au nord un chemin, au levant Pierre Mitonneau, au couchant cour commune et au midi la Basse-Rue, avec droit de communauté à la cour avec Bourdin et Louis Nau, compris au cadastre sous les numéros 458 et 459 de la section A.

Mise à prix: deux cents francs, ci..... 200 fr.

#### 3<sup>e</sup> Lot.

Trente-trois ares de terre, dont moitié en vigne, situés à la Forêt, joignant au couchant un chemin, au levant Alexis Nau, au nord et au midi Bourdais, compris au cadastre sous le numéro 694, partie de la section E.

Mise à prix: cent francs, ci..... 100 fr.

#### 4<sup>e</sup> Lot.

Un jardin planté d'arbres fruitiers, situé au canton de la Basse-Rue, d'une contenance d'un are quarante centiares, joignant au nord la route de Saumur à Fontevault, au levant Bourdin et Bourdais, au couchant Moriceau, compris au cadastre sous les numéros 458 et 459 de la section A.

Mise à prix: cinquante francs, ci..... 50 fr.

Commune de Souzay.

#### 5<sup>e</sup> Lot.

Onze ares environ de terre labourable, situés à la Paleine-aux-Anes, joignant au nord Pierre Chevallier, au midi François Audouin, au levant Mollay et au couchant Maillet, compris au cadastre sous les numéros 240 et 241 de la section D.

Mise à prix: quarante francs, ci..... 40 fr.

#### 6<sup>e</sup> Lot.

Cinq ares cinquante centiares de vigne, situés à la Croix-de-Champigny, joignant au nord Charruault, au midi Forge, au levant un chemin et au couchant Esnault, compris au cadastre sous le numéro 2 p de la section F.

Mise à prix: cinquante francs, ci..... 50 fr.

#### 7<sup>e</sup> Lot.

Vingt-deux ares de bois taillis, situés à Champigny, joignant au nord Mitonneau, au levant dame Piette, au couchant Girault, au midi un chemin, compris au cadastre sous le numéro 164 p de la section E.

Mise à prix: cent francs, ci..... 100 fr.

#### 8<sup>e</sup> Lot.

Trente-huit ares de bois taillis, même lieu, même commune, joignant au nord Marie Piette, au levant Bourdin, au midi Piette, au couchant la mineure Piette, compris au cadastre sous le numéro 164 p de la section E.

Mise à prix: deux cents francs, ci..... 200 fr.

Total des mises à prix: deux mille cinq cent quarante francs, ci..... 2 540 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant, soussigné.  
Saumur, le seize juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

### Grande

## VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. SILVY.

Le DIMANCHE 21 JUILLET 1889, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur,

Procédé, au clos du Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près le Pont-Fouchard, domicile de M. SILVY, décédé, à la vente des mobiliers dépendant de sa succession.

On vendra notamment:

Ameublement de salon en tapisseries, 15 glaces, pendules, garnitures de cheminées, salle à manger, batterie de cuisine, vaisselle, vieille argenterie, 36 couverts, cafetière, sucrier et casserole en argent, dix lits complets, tables de toilette, commodes, fauteuils, linges de toutes sortes, vieux vins, vieille eau-de-vie, un cheval, charrette et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

## MAISON

A LOUER PRÉSENTEMENT  
AVEC COUR ET JARDIN

7, rue de la Grise.

S'adresser à M. PETIT-SALMON, rue de la Comédie. (595)

Étude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

## Grande Maison

D'HABITATION

Située quai de Limoges, 26, à l'angle du quai et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser, pour visiter, au n° 27 sur le quai, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire.

Études de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur, et de M<sup>e</sup> MULLON, huissier à Saumur.

## VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques  
Par suite de saisie-exécution.

Le MERCREDI 24 Juillet 1889, à 4 heures du soir, et jours suivants, à Saumur, Salle des Ventes, rue d'Orléans, 55.

Il sera vendu:

Bois de lits, armoires à glace, commode-toilette, table de nuit et buffets en acajou, lits en fer, buffet à étagères, tables à rallonges et chaises cannées en noyer, console, secrétaire, fauteuils et chaises garnis, bureaux, tables à jeux et à ouvrage, glaces, pendules, volumes, objets d'étagère;

Un beau piano en palissandre, presque neuf, articles de literie, linge, couverts en ruolz, cheminées en fonte, baignoire, cuivrie, paravents, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

## MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu

AVEC GRAND VERGER

Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (395)

### A VENDRE

## ARMOIRE ANTIQUE

XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

Un petit Chariot à quatre roues suspendu sur ressorts.

S'adresser au bureau du journal.

## A Louer présentement

### REZ-DE-CHAUSSÉE

Occupé actuellement par la Banque de France.

### CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

## HAMMAM

### ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUET  
DIRECTEUR

17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc

### GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche,

Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

ON DEMANDE A ACHETER une Cave en bois en bon état, contenance 50 barriques ou au-dessus.  
S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

ON DEMANDE une apprentie pour les Tapisseries artistiques.  
S'adresser rue du Marché-Noir, n° 10.

ON DEMANDE un cocher sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.  
S'adresser au bureau du journal.

### VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou  
du D<sup>r</sup> VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt: A. Pradeau, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelles. (408)

### Un Journal conservateur

Tri-hebdomadaire, de province, près Paris, demande un acquéreur sérieux. — Ce journal a plus d'un demi-siècle d'existence.

S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales C. X.

## MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

## M<sup>LES</sup> LEMARIÉ S<sup>EURS</sup>

28, rue de la Tonnelles

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

## A SAINTE-GENEVIÈVE

10, rue du Marché-Noir, Saumur.

## Tapisseries Artistiques

M<sup>me</sup> CAMILLE NOEL a l'honneur d'informer les Dames de Saumur qu'elle vient d'ouvrir, 40, rue du Marché-Noir, un Magasin de Tapisseries où elles trouveront un grand choix de LAINES, SOIES, CANEVAS et tous les Articles s'y rattachant.

M<sup>me</sup> NOEL se charge aussi de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

### MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.